



## Projet de modification n°1 du PLU de la commune d'Ergersheim Bilan de la concertation

Conformément au code de l'urbanisme, la commune d'Ergersheim a organisé une concertation volontaire relative au projet de modification n°1 de son PLU, afin que le public puisse accéder aux informations relatives au projet de modification et formuler des observations et propositions.

### **1. MODALITES DE CONCERTATION MISES EN ŒUVRE**

Les modalités de concertation ont été établies par l'arrêté du 29 février 2024 :

*« La concertation volontaire est envisagée durant toute la phase d'élaboration du dossier en amont de la notification aux personnes publiques associées et des consultations préalables à l'enquête publique. »*

*Pendant la durée de la concertation volontaire, chacun pourra prendre connaissance de l'avancement des réflexions via :*

- Le dossier disponible en mairie
- Le site internet de la commune : [www.ergersheim.fr](http://www.ergersheim.fr) / rubrique actualités
- Ou le bulletin d'information « Ergersheim Info »

*Les observations et propositions pourront notamment être transmises par :*

- Registre papier à la mairie
- Courriel électronique, à l'adresse suivante : [mairie@ergersheim.fr](mailto:mairie@ergersheim.fr)
- Courriel postal, à la mairie

*Un avis au public faisant connaître l'organisation et les modalités de la concertation sera affiché dans les lieux officiels d'affichage de la commune pendant toute la durée de la concertation. Il sera également mis en ligne sur le site internet de la commune pendant la même durée (article 5).*

*Le public sera en outre informé de l'organisation de la concertation par le biais de la page Facebook de la commune et du bulletin « Ergersheim Infos ».*

*Une réunion publique pourrait être organisée. Si tel est le cas, elle sera annoncée au moins 15 jours à l'avance selon les modalités décrites à l'article 5.*

*La date de fin de la concertation sera fixée par arrêté du Maire et le public en sera informé au moins 15 jours à l'avance selon les modalités décrites à l'article 5.*

*Au terme de la concertation volontaire, un bilan sera établi et approuvé par arrêté du Maire. Ce bilan fera partie du dossier soumis ultérieurement à enquête publique. »*

Le dossier de concertation a ainsi été mis à disposition du public au sein de la commune d'Ergersheim à compter du mois de novembre 2023 jusqu'à ce jour. Il a été complété au fur et à mesure de l'avancement des études. Un registre de concertation a été mis à la disposition du public en mairie. Plusieurs encarts ont été publiés sur le site internet de la commune depuis 2023. Il tient informé le public de l'avancement du projet et de la concertation volontaire.

## Actualités

The screenshot shows three news cards on the website:

- PLU : AVIS DE CONCERTATION VOLONTAIRE**: Lire la suite
- DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES : INFORMATIONS ET CALENDRIER**: Dès février 2025, la collecte des déchets alimentaires démarre dans notre commune avec la distribution de bioseaux et l'installation d'abribacs. **Rendez-vous le 4 février à 19h à l'ancienne chapelle pour en savoir plus.** Lire la suite
- LE NOUVEL ERGERSHEIM INFO EST EN LIGNE**: Chères habitantes, chers habitants, Nous sommes ravis de vous annoncer la parution du dernier numéro d'Ergersheim Info pour les mois de février, mars et avril 2025. Lire la suite

At the bottom, there is a taskbar with a search bar, system tray (Rainbow, 14°C), and a clock showing 16:58 on 24/02/2025.

Capture d'écran n°1 du site internet la commune d'Ergersheim (7 novembre 2023)

The screenshot shows three news cards on the website:

- MODIFICATION N°1 DU PLU : CONCERTATION VOLONTAIRE**: Lire la suite
- BULLETIN HYDROLOGIQUE MENSUEL ALSACE**: Les cumuls de précipitations en Alsace au mois de septembre sont en fort déficit d'environ -58 % (31 mm) par rapport à la normale de référence. Lire la suite
- PLU ERGERSHEIM**: Lire la suite

At the bottom, there is a taskbar with a search bar, system tray (ALSAKE, 10°C), and a clock showing 10:07 on 07/11/2023.

Capture d'écran n°2 du site internet la commune d'Ergersheim (24 février 2025)

## PLU : AVIS DE CONCERTATION VOLONTAIRE

COMMUNE D'ERGERSHEIM

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N°1



Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal du 10 février 2025, la concertation avec le public prendra fin le 27 février 2025 à 12h00.

## DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES : INFORMATIONS ET CALENDRIER

Dans le cadre de notre engagement pour une gestion plus durable des déchets, la collecte des déchets alimentaires



Capture d'écran n°3 du site internet la commune d'Ergersheim (24 février 2025)

La population a aussi été informée de la fin de la concertation volontaire par la page Facebook de la Commune.



Capture d'écran n°4 de la page Facebook la commune d'Ergersheim (10 février 2025)

Plusieurs parutions du *Ergersheim Info* ont eu lieu depuis novembre 2023. Elles informent sur la concertation volontaire et l'enquête publique à venir.

## Dossiers

### MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU): CONCERTATION VOLONTAIRE



Le PLU est consultable en Mairie ou via le site [www.parcoural-urbanisme.parcour.fr](http://www.parcoural-urbanisme.parcour.fr)

#### Le pouvoir de façonner l'avenir de notre village

Notre village est en constante évolution, et son développement futur est entre vos mains. Nous sommes actuellement en train d'envisager des modifications au Plan Local d'Urbanisme (PLU), un document essentiel qui façonne l'avenir de notre communauté. Votre avis compte ! Les élus ont fait le choix de la voie de la concertation volontaire et vous invitent à prendre part à ce processus décisionnel crucial.

#### 1. Le PLU : un cadre pour notre village

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document qui trace les contours de notre village. Il définit les règles qui guident notre développement urbain, la préservation de notre environnement, et le bien-être de nos habitants. Il régit

la construction, l'utilisation des sols, la préservation de l'environnement et bien plus encore. C'est notre boussole pour un avenir durable et harmonieux.

Dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune d'Ergersheim a défini :

- Des zones urbaines : UA (tissu urbain traditionnel de village alsacien), UAC (logements construits sur le foncier de l'ancienne Abbaye), UB (extensions pavillonnaires et mités), UX (activités économiques) et UE (équipements publics). Ces zones sont déjà urbanisées ou ont une capacité suffisante (réseau, accès, etc.) pour deservir de nouvelles constructions.
- Une zone à urbaniser : 1AU (seul

secteur de développement urbain à vocation résidentielle)

- Des zones agricoles : A (non constructibles), AC (constructibles pour les agriculteurs) et AE (autour de la chapelle Notre-Dame d'Altronn)
- Une zone naturelle et forestière, N, à protéger.

#### 2. Pourquoi Modifier le PLU de Notre Village ?

Les besoins de notre village évoluent avec le temps et il est essentiel que le PLU s'adapte pour répondre à ces besoins changeants. Les modifications proposées visent à améliorer la qualité de vie des habitants, à favoriser le développement économique, à protéger notre environnement et à garantir une utilisation judicieuse de

11 Vie communale

## Dossiers

### MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU): CONCERTATION VOLONTAIRE - SUITE -

l'espace urbain. La modification du PLU est également nécessaire pour tenir compte des évolutions réglementaires telles que la Loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

#### 3. Le choix de la concertation volontaire

Ce qui distingue notre démarche, c'est le choix délibéré de vos élus d'opter pour une concertation volontaire. Conscients de l'importance de la participation citoyenne, ils ont décidé d'aller au-delà des obligations légales pour s'assurer que chaque citoyen puisse contribuer activement à l'avenir de notre village. La concertation volontaire met en avant l'importance cruciale de la voix des citoyens. Chacun est invité à s'exprimer, à poser des questions, à partager ses idées et à faire entendre ses préoccupations. Les élus sont à l'écoute, prêts à adapter leurs décisions en fonction des retours de la communauté.

#### Comment pouvez-vous participer en tant que citoyen de notre village ?

Votre avis est précieux et les élus souhaitent aujourd'hui questionner les habitants sur l'évolution du village.

Nous vous encourageons à exprimer vos idées, préoccupations et suggestions concernant la modification du PLU de notre village. Vous pouvez participer en remplissant le questionnaire situé à la fin de cet article et nous le retourner soit par :

- Courrier électronique : [mairie@ergersheim.fr](mailto:mairie@ergersheim.fr)
- Courrier postal

Sur le site Internet : <https://framaforms.org/modification-ndeg1-du-plan-local-durbanisme-et-proposition-des-zones-dacceleration-pour-lenergie>

Afin de pouvoir analyser l'ensemble de vos retours, que nous espérons nombreux, nous vous invitons à nous les faire parvenir avant le 15 décembre 2023.

#### 4. La procédure de modification du PLU :

La procédure de modification du PLU est généralement la suivante :

- Lancement de la procédure :** la commune ou l'autorité compétente initie le processus de modification en définissant clairement les objectifs et les motifs de la modification.
- Etudes préliminaires :** des études techniques et environnementales sont menées pour évaluer l'impact de la modification proposée sur l'ensemble du territoire communal.
- Concertation avec les administrés :** la commune peut organiser une concertation volontaire avec les habitants pour recueillir leurs avis, idées et préoccupations. Cette étape, bien que non obligatoire, est essentielle pour une meilleure prise en compte des besoins locaux.
- Projet de modifications :** un projet de modification du PLU est élaboré, précisant les changements proposés, les zones concernées et les nouvelles règles à appliquer.
- Consultation des services de l'Etat :** le projet de modification est transmis aux services de l'Etat (Préfecture, Direction Départementale des Territoires, etc.) pour avis.

**f. Enquête publique :** Une enquête publique est généralement obligatoire. Elle permet aux citoyens de s'exprimer sur le projet de modification du PLU. Un commissaire enquêteur recueille les observations et émet un avis.

**g. Approbation du Conseil Municipal :** après la consultation publique, le Conseil Municipal examine les résultats de l'enquête et adopte le projet de modification du PLU, éventuellement modifié en fonction des avis reçus.

**h. Publication de la modification :** Une fois approuvée par le Conseil Municipal, la modification du PLU est publiée et entre en vigueur.

#### Une chance de bâtir ensemble l'avenir de notre village

En conclusion, la concertation volontaire choisie par vos élus représente une opportunité précieuse pour les habitants du village de prendre part activement à la transformation de notre communauté. C'est une invitation à contribuer à la définition de l'avenir du village, en partageant vos idées, en exprimant vos préoccupations et en collaborant avec les élus pour créer un environnement urbain qui reflète véritablement les besoins et les aspirations de tous.

Nous vous encourageons vivement à participer à cette démarche, car ensemble, nous pouvons bâtir un avenir encore plus prometteur pour Ergersheim. Votre implication est cruciale et vos voix sont entendues et prises en compte dans chaque étape de ce processus de modification du PLU. Merci de vous joindre à nous dans cet effort collectif.

Vie communale 9

## Dossiers

### QUESTIONNAIRE POUR LA MODIFICATION DU PLU ET POUR LES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme	
1	Quel est votre point de vue sur le devenir du centre du village (zone UA) ? (plusieurs réponses possibles)
<input type="checkbox"/>	Le centre du village doit permettre de nouvelles constructions de maisons individuelles
<input type="checkbox"/>	Le centre du village doit permettre de nouvelles constructions de petits collectifs
<input type="checkbox"/>	Les constructions en seconde ligne (à l'arrière de constructions(s) existante(s)) doivent être largement favorisées
<input type="checkbox"/>	Les constructions en seconde ligne (à l'arrière de constructions(s) existante(s)) doivent être très encadrées
<input type="checkbox"/>	Les constructions en seconde ligne (à l'arrière de constructions(s) existante(s)) doivent être interdites
<input type="checkbox"/>	Le centre du village ne doit pas changer
<input type="checkbox"/>	Autre :
2	Pour améliorer le cadre de vie dans le village, que faudrait-il favoriser ?
<input type="checkbox"/>	La protection des bâtiments remarquables publics (église, chapelles, lavoir, ancien cimetière, etc.)
<input type="checkbox"/>	La protection des bâtiments remarquables privés du centre du village (maison des Sirens, maison éclairée, corps de ferme, bâtis anciens, etc.)
<input type="checkbox"/>	La préservation de certains espaces paysagers (vergers, jardins, étiers de la litiche, etc.)
<input type="checkbox"/>	La préservation des espaces boisés
<input type="checkbox"/>	L'amélioration des cheminements pour les piétons et cyclistes
<input type="checkbox"/>	Autre :
3	Face à la croissance de la population et à la demande de familles souhaitant s'installer dans notre commune, que pensez-vous qu'il soit nécessaire de faire pour créer de nouveaux logements ?
<input type="checkbox"/>	Densifier le nombre de logements en zone urbaine UA (centre du village) par la construction de petits collectifs en seconde ligne
<input type="checkbox"/>	Densifier le nombre de logements en zone urbaine UB (zones résidentielles) par la construction de petits collectifs ou par la réhabilitation et/ou l'extension de bâtiments existants
<input type="checkbox"/>	Aggrandir de façon maîtrisée la zone urbaine pour offrir de nouveaux espaces à la population
<input type="checkbox"/>	Ne rien faire du tout, même si cela empêche de nouveaux habitants à venir s'installer dans notre village

12 Vie communale

## Dossiers

### QUESTIONNAIRE POUR LA MODIFICATION DU PLU ET POUR LES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

<input type="checkbox"/>	Autre :
4	Quels types de projets souhaitez-vous voir s'implémenter à Ergersheim ?
<input type="checkbox"/>	Réponse libre :
5	Concernant la modification du PLU, avez-vous d'autres points que vous souhaitez aborder ?
<input type="checkbox"/>	Réponse libre :
Proposition de Zones d'Accélération pour l'Énergie Renouvelable	
1	Validez-vous les zones identifiées comme des zones d'accélération d'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable : la zone UX (entreprise Sichert, EQUROM), les zones UE (sauf le terrain de foot et espace autour du terrain de basket) et la zone AC de la Biche ?
<input type="checkbox"/>	OUI
<input type="checkbox"/>	NON
<input type="checkbox"/>	Ne sais pas, ne se prononce pas
2	Identifiez-vous d'autres zones d'accélération ?
<input type="checkbox"/>	OUI
<input type="checkbox"/>	NON
<input type="checkbox"/>	Ne sais pas, ne se prononce pas
	Si oui, merci de nous préciser quelles zones vous paraîtraient pertinentes :
4	Avez-vous des suggestions ou commentaires à ajouter ?
<input type="checkbox"/>	Réponse libre :

Vie communale 13

Capture d'écran n°5 des pages 8- 9 et 12-13 du *Ergersheim Info* n°389 (novembre - décembre 2023)



## Édito de Mme la Maire

Pour développer ce nouveau service sur le territoire, le PETR Bruche Mossig a noué un partenariat avec KAROS. Le covoiturage est une alternative à la voiture individuelle, avec de nombreux atouts :

- Agir sur le pouvoir d'achat de ses utilisateurs
- Faciliter les déplacements des habitants, notamment ceux qui ne disposent pas de voiture ou de permis de conduire,
- Rencontrer de nouvelles personnes.

Chaque commune dispose de panneaux s'hopla pour permettre un arrêt sécurisé, visible et accessible à pied. Grâce à ce partenariat covoiturer est une opportunité pour améliorer la qualité de vie mais aussi pour répondre aux enjeux de la mobilité du quotidien et de la transition écologique.

Le dynamisme qui a caractérisé ces réalisations nous motive à envisager d'autres projets pour l'année 2024 et au-delà.

Les conseillers et moi-même sommes déterminés à poursuivre sur cette lancée positive, avec pour objectif de renforcer le bien-être et la qualité de vie dans notre commune.

Nous avons programmé l'installation de 110 m<sup>2</sup> en autoconsommation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment des pompiers qui sera une avancée majeure vers la durabilité énergétique dans notre commune. Cela signifie des économies à long terme, une réduction des émissions de gaz à effet de serre et démontre notre engagement envers un avenir plus respectueux de l'environnement.

Les appels d'offres concernant les travaux de requalification de la chapelle ont récemment été lancés. C'est un projet qui nous tient particulièrement à cœur. Les travaux devraient débuter le 15 mars prochain, si tout se déroule comme prévu. Cette

restauration contribuera non seulement à préserver notre patrimoine culturel, mais également à créer un espace communautaire significatif pour les générations futures.

Nous sommes impatients de voir ce projet se concrétiser et de continuer à travailler main dans la main pour faire d'Ergersheim un endroit encore plus accueillant et florissant.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document qui définit les règles qui guident notre développement urbain, la préservation de notre environnement et le bien-être de nos habitants. Il régle la construction, l'utilisation des sols, la préservation de l'environnement, le développement économique et bien plus encore. C'est dans ce but que nous vous avons invité à participer à la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) lors d'une concertation volontaire. Vous avez été une vingtaine à nous répondre et nous vous en remercions. Votre implication est importante pour façonner l'avenir de notre communauté.

Le Plan Communal de Sauvegarde (voir page 11) ou PCS est quant à lui un dispositif destiné à informer et sensibiliser le public sur les risques majeurs de notre commune, les moyens de donner l'alerte et d'organiser les secours au niveau local en cas de besoin. Il s'agit d'un modèle de coopération, basé sur la sécurité civile, impliquant aussi les citoyens bénévoles.

Ce dispositif fonctionne avec les élus et le personnel de la Mairie et surtout avec des bénévoles sur le terrain. Aussi nous souhaitons constituer une réserve citoyenne composée de bénévoles. C'est dans ce but que nous allons lancer prochainement un appel aux volontaires.

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à tous les acteurs

dévoués de la vie communale et associative de notre village.

Tout d'abord, un immense merci à nos collaboratrices et collaborateurs de la mairie :

- Stéphanie, Myriam et Nathalie, nos secrétaires,
- Sandra et Nathalie, nos agentes territoriales spécialisées des écoles maternelles,
- Manuel et Alan, nos techniciens.

Leur implication, leur professionnalisme et les services qu'il rendent au quotidien aux administrés sont inestimables.

Je pense aussi à Isabelle, notre agent d'entretien, qui après 14 ans au service de notre commune a fait valoir ses droits à la retraite. Elle a accompli un travail important et assuré le bon fonctionnement des lieux, souvent en coulisses, pourtant c'est un travail crucial qui mérite d'être salué. Ces années de service ont été très appréciées par tous et surtout par moi. Un grand merci à elle.

Je souhaite la bienvenue à Vanessa (voir page 10) qui remplace Isabelle comme agent d'entretien.

Je tiens également à exprimer ma gratitude envers mes deux adjoints, Carole et Denis, pour leur travail et leur soutien constant, apportés avec efficacité et intelligence.

Un sincère merci à tous les membres du Conseil municipal qui soutiennent nos efforts tout au long de l'année. L'équipe s'investit pleinement dans chaque projet, prenant des décisions réfléchies et objectives. La réussite de notre mission découle indéniablement d'un véritable esprit d'équipe, leur collaboration et dévouement sont des piliers essentiels de la réussite de notre village et je suis reconnaissante d'avoir une équipe aussi exceptionnelle à mes côtés. Merci à chacun d'entre eux pour leur contribution précieuse. Un grand merci aux jeunes conseillers

### 4 Vie communale

Capture d'écran n°6 des page 4 du Ergersheim Info n°390 (janvier - février 2024)



## Édito de Mme la Maire



**Madame, Monsieur,  
Chers concitoyens,**

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser, à chacune et chacun d'entre vous, mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année. Que 2025 soit porteuse de bonheur, de succès, et surtout d'une santé à toute épreuve. Que cette année soit aussi une année d'entraide, de bienveillance et de réalisation des projets qui vous tiennent à cœur.

L'année écoulée nous a une nouvelle fois rappelé combien le monde peut être imprévisible et combien notre capacité à rester unis est essentielle. Les événements marquants de 2024, notamment les catastrophes naturelles, ont bouleversé bien des vies. J'ai une pensée particulière pour les habitants de Mayotte, qui ont dû affronter des épreuves d'une intensité bouleversante.

Mais ces moments difficiles ont aussi mis en lumière la force de notre solidarité. Des citoyens engagés, des associations mobilisées, des mains tendues... Ces gestes, si précieux, nous sommes toujours plus forts ensemble.

Le bilan de l'année 2024 pour notre commune reste résolument positif, grâce à l'engagement sans faille de

l'équipe municipale et à votre soutien constant. Nous avons pu concrétiser plusieurs projets et qui marquent des avancées importantes pour Ergersheim.

Les travaux de requalification de l'ancienne chapelle en Espace Culturel, ce projet, qui nous tenait particulièrement à cœur, se sont récemment achevés. La restauration de ce lieu emblématique permet non seulement de préserver un élément précieux de notre patrimoine, mais aussi d'offrir à notre commune un espace communautaire polyvalent et ouvert à tous. Ce nouvel espace culturel sera un lieu d'échange, de partage et d'expression, conçu pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures. Nous avons profité pour mettre en place un jardin de pluie qui permet d'infiltrer les eaux pluviales du toit de la chapelle pour alléger les réseaux en cas de fortes précipitations.

**Les travaux de restauration de l'orgue sont également achevés.**

Nous avons équipé le toit du bâtiment des pompiers de 110 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, un pas décisif vers la durabilité énergétique. Ce projet témoigne de notre volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en réalisant des économies substantielles à long terme.

Je tiens à le souligner une fois encore qu'aucun de ces projets n'aurait été possible sans les précieuses aides de l'État et des collectivités, notamment la CAE, la Com-Com, l'Agence de l'eau, Et la DRAC. Leur soutien a été un levier indispensable pour concrétiser nos ambitions et poursuivre notre développement dans une dynamique positive.

Au cours de l'année 2024, nous avons entrepris une révision de notre Plan Local

### SOMMAIRE

INFOS	2
ÉDITO DE MME LA MAIRE	3
ÉTAT CIVIL	6
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	7
LE CHIFFRE DU MOIS	10
INSTANT CLICK	11
DOSSIERS	12
ZOOM SUR...	16
BIBLIOTHÈQUE	17
VIE ASSOCIATIVE	18
VŒUX	20
COMMUNIQUÉ	21
DATES À RETENIR	24
FOOD TRUCK	25
BULLETIN PAROISSIAL	26
AGENDA	29

Directeur de publication :  
Madame la Maire

Directeur de la rédaction :  
Madame la Maire

Rédaction des articles :  
Commission Communication  
et Vie Citoyenne

Impression :  
Mairie d'Ergersheim

Mise en page :  
Floriane DAURUT (BIMBOES),  
infographiste freelance  
67120 ERGERSHEIM  
06 44 19 37 58

Vie communale 3



## Édito de Mme la Maire

d'Urbanisme (PLU). Ces modifications ont pour objectif d'améliorer la qualité de vie de nos habitants, de soutenir le développement économique local, de préserver notre environnement et d'assurer une gestion optimale de l'espace urbain.

Actuellement, le dossier est en phase de consultation auprès des différents services instructeurs. Par la suite, une enquête publique sera organisée dans le courant de l'année, vous permettant d'exprimer votre avis et vos suggestions concernant ces évolutions.

Votre participation est essentielle pour construire ensemble un avenir harmonieux et durable pour notre commune. Nous vous invitons à suivre l'actualité de cette démarche et à prendre part activement à cette consultation citoyenne.

Pour la troisième année consécutive, nous avons organisé une journée de réflexion collective sur les moyens d'améliorer nos pratiques en faveur de l'environnement. Cet événement, riche en échanges, a permis de mettre en lumière des idées novatrices pour préserver notre planète, tout en valorisant des actions concrètes à intégrer dans notre quotidien.

Cette année 2024 a été marquée par des réalisations concrètes qui témoignent de notre volonté de construire une commune durable, solidaire et tournée vers l'avenir. Ces projets ne seraient pas possibles sans l'implication de l'équipe municipale et le soutien de nos concitoyens.

Permettez-moi également de revenir sur quelques événements marquants qui méritent toute notre attention. Tout d'abord, je tiens à souligner l'organisation de notre tout premier marché de Noël, qui a été un véritable succès grâce à l'investissement de toutes les personnes impliquées. Un

grand merci à tous les exposants qui ont contribué à créer une ambiance chaleureuse et festive.

Par ailleurs, la visite de l'ancienne chapelle et la visite guidée concernant les travaux de l'orgue, suivie du magnifique concert d'orgue, ont été des moments forts qui ont enrichi notre patrimoine culturel. Je souhaite remercier tout particulièrement nos deux guides, M. Christian Lutz et M. Quentin Blumenroeder, pour leurs explications passionnantes et leur disponibilité.

Je n'oublie pas M. Daniel Reiningger et sa talentueuse fille, Clara, ainsi que la chorale Sainte Cécile, pour leurs prestations remarquables qui ont sublimé ces événements. Votre engagement et votre talent apportent une véritable valeur ajoutée à nos festivités.

Lors de la cérémonie des vœux, vous avez pu découvrir une rétrospective des événements marquants de l'année 2024 avec quelques photos illustrant ces travaux sur les grilles dans la salle. Un grand merci à Nathalie pour son travail exceptionnel, qui a grandement contribué à la réalisation de ce projet.

**Le dynamisme qui a caractérisé ces réalisations nous motive à envisager d'autres projets pour l'année 2025.**

Les conseillers et moi-même sommes déterminés à poursuivre sur cette lancée positive, avec pour objectif de renforcer le bien-être et la qualité de vie dans notre commune.

**Le projet principal est le réaménagement de la place de la mairie et de l'église pour revisiter le cœur du village en alliant modernité et respect de l'environnement.**

Il prévoit une meilleure accessibilité, des espaces conviviaux, une

végétalisation importante pour limiter les îlots de chaleur, et une gestion durable des eaux pluviales grâce à un jardin de pluie et une noue.

Ce projet, résolument tourné vers la durabilité, renforcera l'attractivité et le dynamisme du centre du village tout en améliorant le cadre de vie des habitants. Le plan est visible sur les grilles.

**L'isolation thermique de la bibliothèque est également prévue.** Cela permettra d'améliorer le confort des usagers et des bénévoles, de réduire les consommations énergétiques et de prolonger la durée de vie du bâtiment.

**La végétalisation de la cour d'école est un autre Projet qui nous tient à cœur**

En collaboration avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Alsace (CAUE d'Alsace), les élèves des classes de CM2 et CE1-CE2 ont imaginé une cour durable et multifonctionnelle, intégrant biodiversité, végétalisation et espaces adaptés aux pauses et activités pédagogiques. Inspiré d'exemples réussis, ce projet ambitieux allie apprentissage, cohésion et respect de l'environnement. Les maquettes des élèves sont exposées dans la salle.

La prochaine étape consiste à lancer une étude et à rechercher les financements nécessaires pour sa réalisation.

Quelques précisions concernant le nouveau service de collecte des déchets alimentaires qui sera mis en place par le Select'om. Le lancement débutera en semaine 5-6 avec la distribution des bio-seaux et des sacs en kraft à l'ensemble des habitants. En parallèle, la mise en

4 Vie communale

Capture d'écran n°7 des pages 3-4 du Ergersheim Info n°395 (février-mars-avril 2025)

## 2. RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE ET OBSERVATIONS RECUES

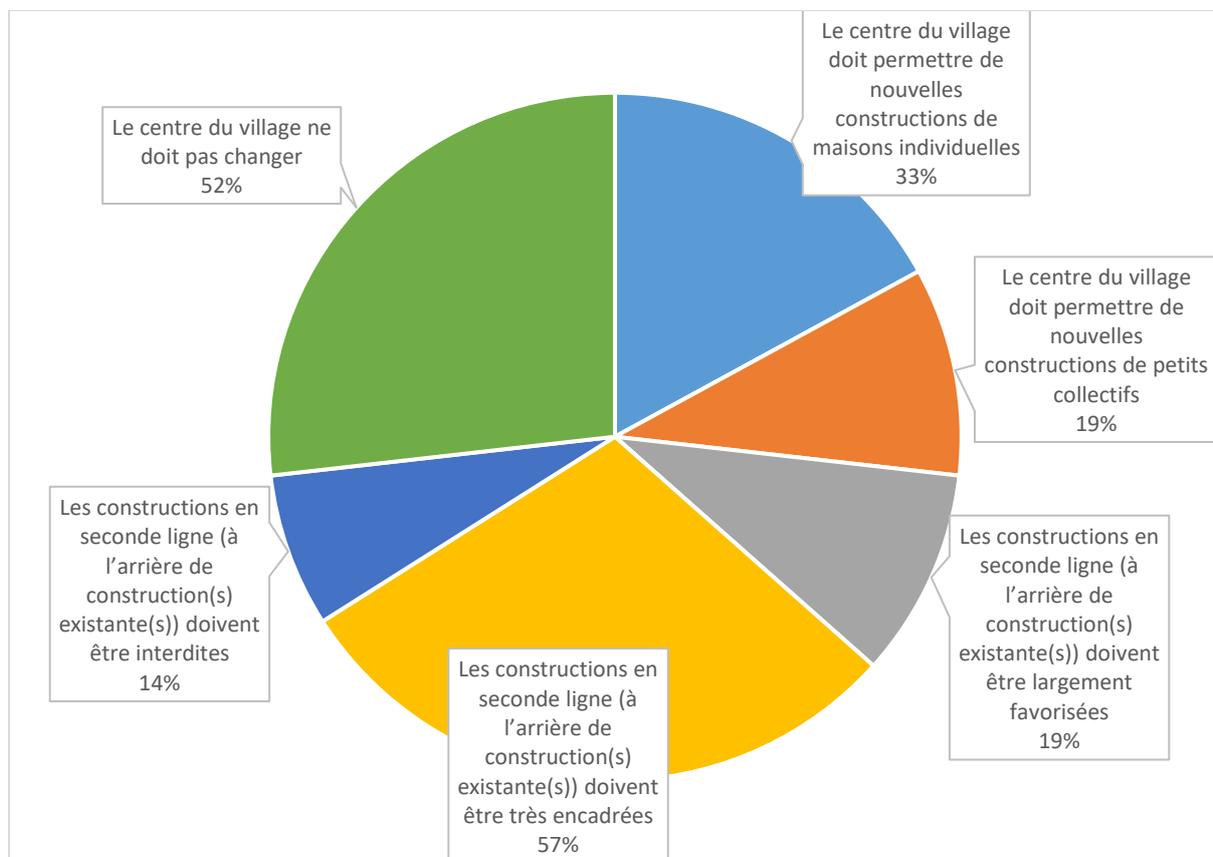
### 1.1 Questionnaire

En novembre 2023, il a été proposé à la population de s'exprimer sur le projet de modification n°1 du PLU et sur les zones d'accélération pour l'énergie renouvelable via un questionnaire (voir la capture d'écran n°5 ci-avant).

21 réponses ont été données sur la partie relative au projet de modification n°1 du PLU.  
5 ont été transmises sur support papier et 16 via courrier électronique.

**La première question posée était : « Quel est votre point de vue sur le devenir du centre du village (zone UA) ? »**

Plusieurs réponses pouvaient être données. Une réponse libre était possible mais aucun répondant ne l'a renseignée.

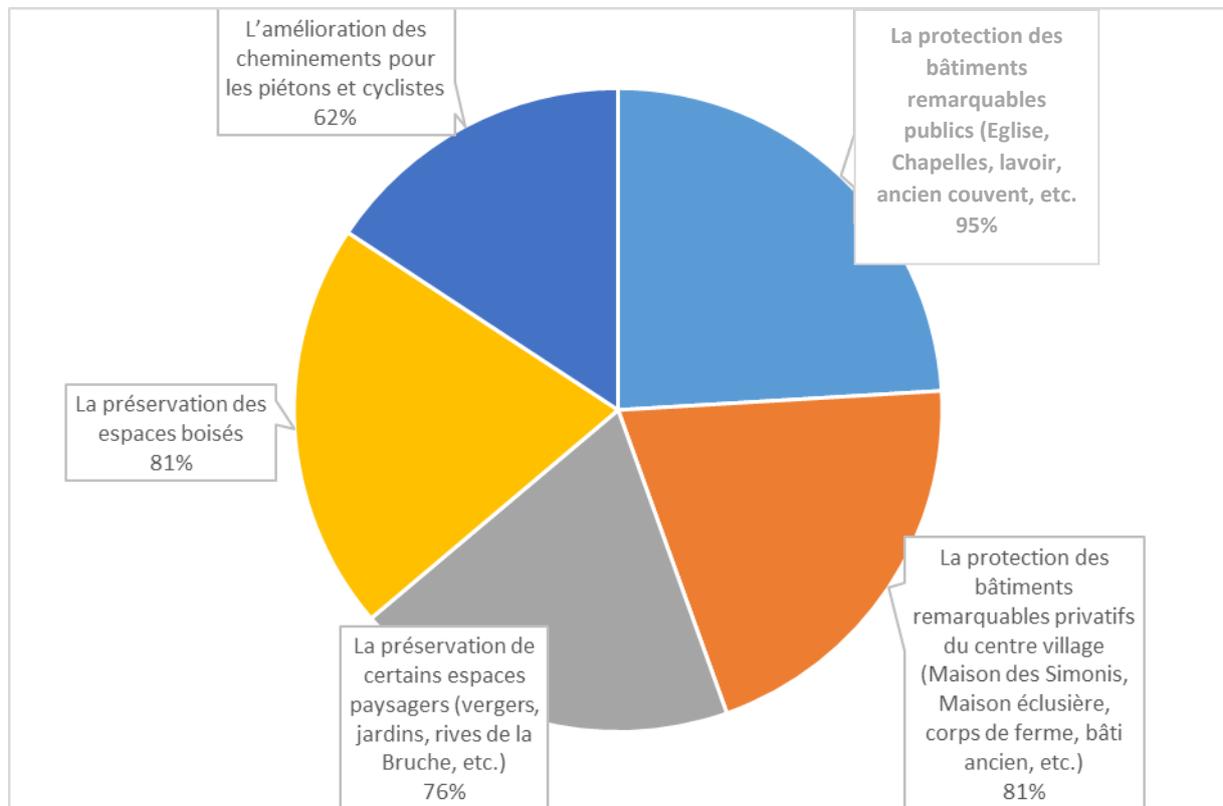


Plus de la moitié des répondants souhaite que les constructions en seconde ligne soient très encadrées.

Plus de la moitié des répondants souhaite aussi que le centre du village ne change pas.

Toutefois, ce point est nuancé par un tiers des répondants qui indique que le centre du village doit permettre de nouvelles constructions de maisons individuelles.

**La seconde question posée était : « Pour améliorer le cadre de vie dans le village, que faudrait-il favoriser ? »**  
Plusieurs réponses pouvaient être données. Une réponse libre était possible mais aucun répondant ne l'a renseignée.



Les répondants partagent très largement les propositions faites par la Commune pour favoriser l'amélioration du cadre de vie.

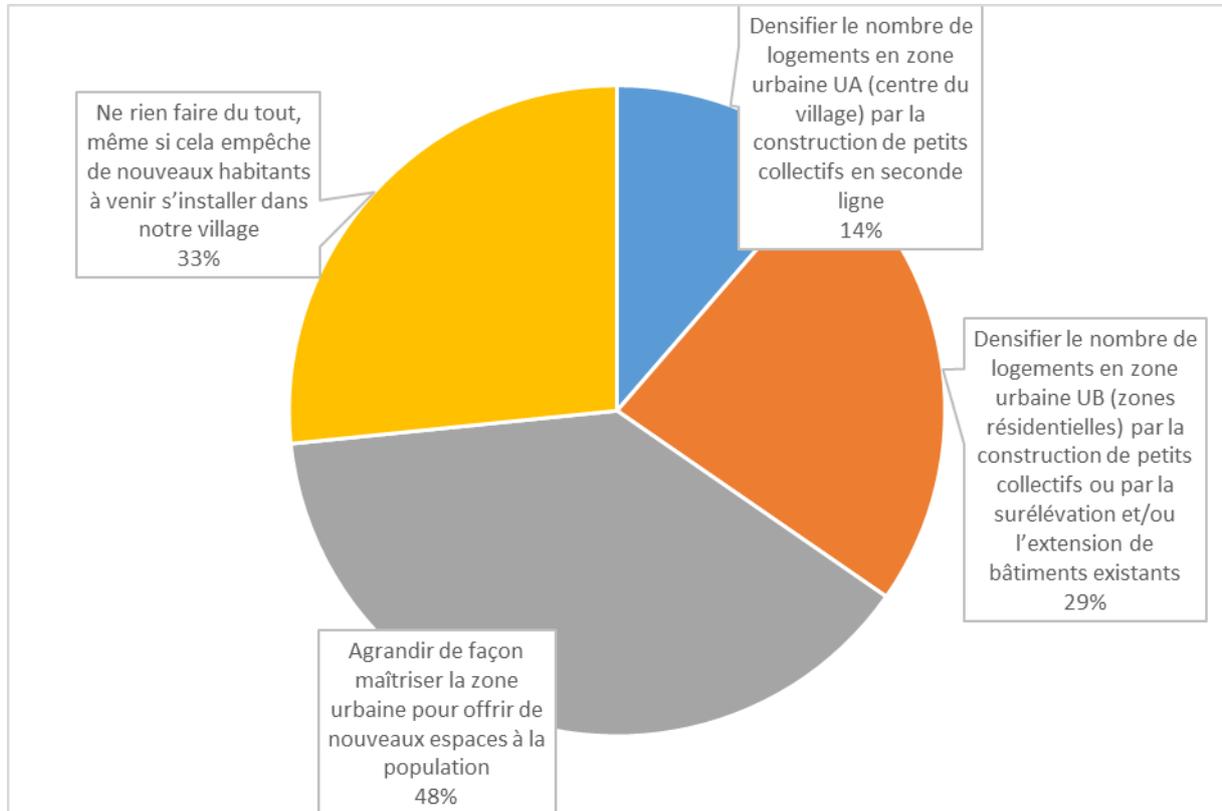
La protection des bâtiments remarquables publics fait quasiment l'unanimité.

Pour plus des trois quarts des répondants, la protection des bâtiments remarquables privés du centre village ainsi que la préservation des espaces boisés et certains espaces paysagers sont très importants.

Enfin plus de 6 répondants sur 10, l'amélioration des cheminements pour les piétons et les cyclistes est un enjeu.

La troisième question posée était : « Face à la croissance de la population et à la demande de familles souhaitant s’installer dans notre commune, que pensez-vous qu’il soit nécessaire de faire pour créer de nouveaux logements ? »

Plusieurs réponses pouvaient être données. Une réponse libre était possible mais aucun répondant ne l’a renseignée.



La moitié des répondants pense qu’il est nécessaire d’agrandir, de façon maîtrisée, la zone urbaine pour offrir de nouveaux espaces à la population. A contrario, un tiers des répondants souhaite que rien ne soit fait même si cela devait empêcher de nouveaux habitants de s’installer à Ergersheim.

Un tiers souhaite que les logements en zone UB soient densifiés.

Par contre, seulement 14% souhaitent une densification en zone UA par la construction de petits collectifs en seconde ligne.

**La quatrième question posée était : « Quels types de projets souhaiteriez-vous voir s’implanter à Ergersheim? »**

La réponse était libre. 9 réponses ont été données, avec des sous-réponses. Certaines réponses sont en dehors ou en limite du champ de compétence du PLU. En voici la synthèse, classée par thématique :

<b>Habitation</b>	Concevoir les nouveaux logements avec des espaces communs
	Préserver l'âme du village quitte à développer les zones aux abords des nouveaux lotissements actuels
	Comblent les espaces libres en maisons individuelles ou petits collectifs
	Faire ressembler Ergersheim à un village viticole. Interdire les maisons type chalet et les constructions à toit plat
<b>Commerces et activités de service</b>	Créer un magasin coopératif dans lequel chacun peut s’investir quelques heures dans le mois
	Avoir un espace de bureau/coworking pour accueillir des entreprises
	Implanter des commerces
	Avoir un marché de producteurs hebdomadaire ou mensuel dans le centre du village
<b>Accès</b>	Créer une liaison cyclable entre le village et Breuschwickersheim
	Avoir un accès macadamé et sécurisé le long de la rue de Wolxheim pour rejoindre la rue des Vergers de Wolxheim (ou alors un accès par l'impasse des Jonquilles) permettant de rejoindre Wolxheim à pied sans marcher sur le chemin en terre
	Avoir un accès macadamé et sécurisé le long de la rue de Strasbourg pour rejoindre la rue de l'école (le long du mur du couvent)
	Avoir un accès direct de la rue de Strasbourg à l'école en ouvrant une porte dans le mur du couvent au niveau du verger pédagogique
<b>Nouveaux espaces</b>	Economiser les usages et proposer de nouveaux espaces : zone de partage de véhicules électriques, zone de partage de petit matériel, jardins partagés, etc.
	Laisser déterminer les usages par les habitants eux-mêmes.
	Mettre en place une boîte à livres
<b>Espaces agricoles</b>	Sanctuariser les espaces agricoles
	Imposer des clauses environnementales (si la commune est propriétaire de certaines parcelles)
	Imposer un maraîcher bio ou des céréales diversifiées si le terrain n'est pas exploitable en maraîchage (lorsqu'un bail doit être renouvelé et lorsqu'un terrain se libère)
<b>Aucun souhait de nouvelle(s) implantation(s)</b>	

**La cinquième et dernière question posée était : « Concernant la modification du PLU, avez-vous d’autres points que vous souhaiteriez aborder ? »**

La réponse était libre. 8 réponses ont été données. Certaines réponses sont en limite ou en dehors du champ de compétence du PLU.

En voici le rendu :

- Avoir plus de détails sur le projet de modification : projet, impacts, etc.
- Envisager la seconde ligne également en zone UB, moins dense que la zone UA car il y a de la place
- Eviter au maximum les petits collectifs pour garder l'attrait d'un village alsacien que recherchent en général les habitants ainsi que les nouveaux arrivants et cela que ce soit en zone UA ou UB
- Mettre en œuvre suffisamment de stationnement pour chaque construction
- Rendre constructible une bande de même profondeur à gauche de la rue de l'école. Les riverains ne souhaitent pas que les viticulteurs traitent leurs vignes. Alors autant rendre cette zone constructible jusqu'à l'ancienne décharge. Déployer les zones constructibles de part et d'autres d'une rue pour ne pas augmenter les tensions entre nouveaux habitants et viticulteurs.
- Protéger la biodiversité, la variété des paysages et limiter les zones d'agriculture intensive
- Interdire les constructions sur les limites mitoyennes (comme la rue Kleinfeld)
- Mettre fin à l'agriculture, viticulture et culture intensives

## **2.2. Observations**

Une remarque a été formulée sur la **page Facebook de la Commune** : « *Quelles sont les publications ou réunions d'information ayant permis d'informer les citoyens de la commune d'éventuelles modifications du PLU ?* »

Elle a été relayée **par courrier électronique** :

« *Bonjour,*

*Suite à votre réponse sur la page Facebook de la commune, je vous contacte directement par mail.*

*Un arrêté municipal du 10/02/25 clôture la concertation publique relative au PLU de la commune. Je suis assidument ERGERSHEIM info, qui est très bien réalisé et dans lequel toutes les infos relatives à la commune sont relayées. Je n'ai pas vu d'information relative à cette démarche dans les derniers numéros d'ERGERSHEIM info.*

*A part le sondage réalisé il y a plusieurs mois, auquel j'ai répondu, je n'ai pas vu d'autres informations évoquant cette démarche.*

*Je reformule ici ma question posée sur la page Facebook, à savoir : « Quelles sont les publications ou réunions d'information ayant permis d'informer les citoyens de la commune d'éventuelles modifications du PLU ? ».*

*Merci d'avance pour votre retour,*

*Cordialement »*

La Commune a répondu à cette remarque :

« *Bonjour M. X,*

*Une concertation publique avait été organisée et publiée via :*

*- le site internet de la commune : publication mise en ligne le 03 novembre 2023 (voir document ci-joint),*

*- dans l'Ergersheim Info de novembre-décembre 2023 : pages 8 à 13.*

*L'arrêté tirant le bilan de la concertation sera publié à l'issue de la concertation, après le 27 février prochain.*

*Cordialement »*

**Une observation a été transmise par voie postale.**

« *Nous apprécions beaucoup que la commune nous donne, dans le cadre de cette concertation, l'occasion de nous exprimer au sujet de la parcelle 81 section 11 qui dans le PLU (à modifier) avait été déclassée de constructible en non constructible. Il y avait autrefois sur cette parcelle une briqueterie avec 3 maisons d'ouvriers. La parcelle était constructible dans la carte communale, dans le POS et dans le premier PLU.*

*Nous aimerions que cette parcelle redevienne constructible.*

*Protéger la nature nous tient à cœur et nous essayons au mieux et avec nos moyens de la préserver. La réalité de cette parcelle : la renaturation de cette parcelle n'est pas possible pour différentes raisons :*

○ *La parcelle n'est pas une zone humide. Sa plus grande partie se situe au niveau haut de la chute de l'écluse, et la Bruche est 4 m plus bas. La parcelle est aussi plus haute que le pré-verger au Nord de la rue de la Tuilerie. Ce n'est que l'extrémité Est qui est classée légèrement inondable comme tout le lotissement qui suit. La végétation n'est pas celle d'une zone humide.*

○ *La parcelle a une biodiversité ordinaire et n'a rien de remarquable.*

○ *La nature du sol pose problème. Il reste quelques constructions, et surtout le sol est fait de briques concassées (restes de la briqueterie) et il reste d'importantes fondations ainsi que de grandes surfaces bétonnées.*

○ *L'enracinement des arbres est ainsi fortement gêné voire impossible, ces derniers représentent un danger (de nombreux arbres tombent). A noter que la CEA a enlevé de nombreux arbres sur l'île de l'écluse en 2017 pour y implanter un chemin carrossable ce qui a eu pour conséquence de fragiliser aussi les arbres de la parcelle 81 puisqu'ils sont davantage exposés au vent.*

- D'autre part, la parcelle étant très étroite et les arbres continueront de tomber sur la rue de la tuilerie ce qui représente un grand danger (cf. le courrier de la mairie nous demandant d'enlever les arbres déracinés ou brisés). A noter que nous avons déjà il y a quelques années fait réaliser des travaux de sécurisation.

En conclusion ; pourquoi la commune se priverait-elle de la possibilité de voir se construire quelques maisons sur cette parcelle déjà artificialisée et où la végétation ne peut être pérenne ? Celles-ci auraient l'avantage d'être intégrées au village tout en bénéficiant d'une voirie déjà existante.

Nous souhaiterions donc une modification du PLU dans ce sens et qui serait en total adéquation avec les orientations du ZAN (Zéro artificialisation nette). »

**Aucune observation n'a été déposée sur le registre de concertation mis à la disposition du public.**

### **3. SUITE DONNEES AUX REMARQUES DU PUBLIC (QUESTIONNAIRE ET OBSERVATIONS)**

<b>SYNTHESE DE LA REMARQUE</b>	<b>SUITE DONNEE</b>
Plus de 50% des répondants au questionnaire souhaitent que le centre du village ne change pas (question n°1).	Les points relatifs à la zone UA (= centre du village) dans la modification n°1 du PLU sont des évolutions mineures qui ne changeront pas le caractère de la zone : dispositifs de production d'énergie renouvelable, <i>Schlupf</i> , desserte par les voies publiques ou privées et gestion des eaux pluviales.
Un tiers des répondants souhaitent que des constructions individuelles soient possibles au centre du village (question n°1).	Aucun des points relatifs à la zone UA dans la modification n°1 du PLU ne remet en question la possibilité de constructions individuelles.
95 % des répondants au questionnaire souhaitent que soit favorisée la protection des bâtiments remarquables publics (question n°2)	Parallèlement à la modification du PLU, des réflexions sont engagées sur la protection des bâtiments remarquables publics.
81 % des répondants au questionnaire souhaitent que soit favorisée la protection des bâtiments remarquables privés du centre du village (question n°2)	Parallèlement à la modification du PLU, des réflexions sont engagées sur la protection des bâtiments remarquables privés.
81 % des répondants au questionnaire souhaitent que soit favorisée la préservation des espaces boisés (question n°2)	Le point n°2 de la modification n°1 du PLU propose l'élaboration d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation qui permet de préserver et conforter le patrimoine naturel de la Commune et notamment les boisements.
76 % des répondants au questionnaire souhaitent que soit favorisée la préservation de certains espaces paysagers (question n°2)	Le point n°2 de la modification n°1 du PLU propose l'élaboration d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation qui permet de préserver et conforter le patrimoine naturel de la Commune, notamment les boisements, vergers, corridors aquatiques, etc.

<p>62 % des répondants au questionnaire souhaitent que soit favorisée le cheminement pour les piétons et les cyclistes (<i>question n°2</i>)</p>	<p>Le point n°8 de la modification n°1 du PLU propose la création de nouveaux emplacements réservés. Les emplacements n°8 et 14 concernent la création d'un trottoir. L'emplacement n°12 concerne la création d'un cheminement piéton sécurisé. Les emplacements n°9, 11, 13, 15, 16 et 18 concernent des travaux de voirie qui bénéficieront à tous les modes de déplacements.</p>
<p>48 % des répondants au questionnaire souhaitent agrandir, de façon maîtrisée, la zone urbaine pour offrir de nouveaux espaces à la population (<i>question n°3</i>)</p>	<p>Le point n°1 de la modification n°1 du PLU propose de revoir l'OAP et le règlement du futur secteur du Kleinfeld afin notamment de phaser les ouvertures à l'urbanisation et d'intégrer plus fortement les enjeux du développement durable.</p>
<p>Un tiers des répondants souhaite que rien ne soit fait même si cela devait empêcher de nouveaux habitants de s'installer à Ergersheim (<i>question n°3</i>)</p>	<p>La modification n°1 du PLU ne remet pas en cause la zone 1AU du Kleinfeld ouverte à l'urbanisation dans le cadre de la révision du PLU. Toutefois, la proposition d'évolution l'OAP et du règlement du secteur du futur secteur du Kleinfeld permettent notamment de phaser les ouvertures à l'urbanisation et d'intégrer plus fortement les enjeux du développement durable.</p>
<p>En matière d'habitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Concevoir les nouveaux logements avec des espaces communs</li> <li>▪ Préserver l'âme du village quitte à développer les zones aux abords des nouveaux lotissements actuels</li> <li>▪ Comblent les espaces libres en maisons individuelles ou petits collectifs</li> <li>▪ Faire ressembler Ergersheim à un village viticole. Interdire les maisons type chalet et les constructions à toit plat (<i>question n°4</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le PLU ne peut pas réglementer l'intérieur des constructions. Toutefois, l'évolution de l'OAP du Kleinfeld propose un espace paysager et/ou parc</li> <li>▪ Les points relatifs à la zone UA (= centre du village) sont des évolutions mineures qui ne changeront pas le caractère de la zone</li> <li>▪ Le règlement actuel du PLU et les évolutions proposées permettent une densification encadrée, conformément à la réglementation nationale</li> <li>▪ Le règlement actuel de la zone UA interdit les constructions à toit plat, sauf en UAc. Il autorise celles-ci sous conditions en UB et 1AU.</li> </ul>
<p>En matière d'activités</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer un magasin coopératif dans lequel chacun peut s'investir quelques heures dans le mois</li> <li>▪ Avoir un espace de bureau/coworking pour accueillir des entreprises</li> <li>▪ Implanter des commerces</li> <li>▪ Avoir un marché de producteurs hebdomadaire ou mensuel dans le centre du village (<i>question n°4</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Hors champ de compétence du PLU</li> <li>▪ Hors champ de compétence du PLU</li> <li>▪ Le règlement actuel du PLU autorise les commerces dans les zones UA, UB et UX ainsi qu'en 1AU et AC sous conditions</li> <li>▪ Hors champ de compétence du PLU</li> </ul>
<p>En matière d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer une liaison cyclable entre le village et Breuschwickersheim</li> <li>▪ Avoir un accès macadamé et sécurisé le long de la rue de Wolxheim pour rejoindre la rue des Vergers de Wolxheim (ou alors un accès</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Hors champ de compétence du PLU</li> <li>▪ Le point n°8 de la modification n°1 du PLU propose la création de nouveaux emplacements réservés et notamment les n°12 et 13 qui propose la création d'un</li> </ul>

<p>par l'impasse des Jonquilles) permettant de rejoindre Wolxheim à pied sans marcher sur le chemin en terre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avoir un accès macadamé et sécurisé le long de la rue de Strasbourg pour rejoindre la rue de l'école (le long du mur du couvent)</li> <li>▪ Avoir un accès direct de la rue de Strasbourg à l'école en ouvrant une porte dans le mur du couvent au niveau du verger pédagogique (<i>question n°4</i>)</li> </ul>	<p>cheminement piéton entre la rue de Wolxheim et l'impasse des Jonquilles – ainsi que la sécurisation de l'entrée du village à l'angle de la rue de Wolxheim et l'impasse des Jonquilles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'accès pour rejoindre la rue de l'école est déjà prévu dans le PLU en vigueur.</li> </ul>
<p>En matière de nouveaux espaces</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Economiser les usages et proposer de nouveaux espaces : zone de partage de véhicules électriques, zone de partage de petit matériel, jardins partagés, etc.</li> <li>▪ Laisser déterminer les usages par les habitants eux-mêmes</li> <li>▪ Mettre en place une boîte à livres (<i>question n°4</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Hors champ de compétence du PLU</li> <li>▪ Cette remarque pourrait être précisée.</li> <li>▪ Hors champ de compétence du PLU</li> </ul>
<p>En matière d'espaces agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sanctuariser les espaces agricoles</li> <li>▪ Imposer des clauses environnementales (si la commune est propriétaire de certaines parcelles)</li> <li>▪ Imposer un maraîcher bio ou des céréales diversifiées si le terrain n'est pas exploitable en maraîchage (lorsqu'un bail doit être renouvelé et lorsqu'un terrain se libère) (<i>question n°4</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La modification actuelle ne remet pas en question les espaces agricoles. Cela ne serait d'ailleurs possible que via une procédure de révision. Toutefois, le règlement graphique évolue afin de permettre l'extension du secteur AC au lieu-dit Zwischen zwei Wegen afin de conforter une activité agricole existante.</li> <li>▪ Hors champ de compétence du PLU</li> <li>▪ Hors champ de compétence du PLU</li> </ul>
<p>Ne souhaite pas de nouvelles implantations (<i>question n°4</i>)</p>	<p>Le PLU actuel et son projet d'évolution permettent de nouvelles implantations à condition de respecter les différentes règles.</p>
<p>Avoir plus de détails sur le projet de modification : projet, impacts, etc. (<i>question n°5</i>)</p>	<p>Suite au bilan de la concertation, le projet de PLU va être notifié aux personnes publiques associées. A l'été 2025, une enquête publique va être organisée. La population pourra consulter et s'exprimer, de nouveau, sur le dossier.</p>
<p>Envisager la seconde ligne également en zone UB, moins dense que la zone UA car il y a de la place (<i>question n°5</i>)</p>	<p>Aucun des points de la modification ne propose d'évolution sur les constructions en seconde ligne en zone UB. La Commune prend note de la demande.</p>

<p>Eviter au maximum les petits collectifs pour garder l'attrait d'un village alsacien que recherchent en général les habitants ainsi que les nouveaux arrivants et cela que ce soit en zone UA ou UB (<i>question n°5</i>)</p>	<p>Le point n°5 de la modification n°1 du PLU ne remet pas en cause les petits collectifs. Toutefois, il propose de revoir l'article 3.1 relatif aux accès pour permettre un accès sécurisé à tous types de véhicules et optimiser l'espace pour les piétons et cyclistes. Cela contribue donc à augmenter la sécurité des riverains.</p>
<p>Mettre en œuvre suffisamment de stationnement pour chaque construction (<i>question n°5</i>)</p>	<p>Le point n°1 de la modification propose notamment via l'OAP de mieux encadrer le stationnement dans la zone 1AU. La modification ne propose pas d'autre évolution du règlement en matière de stationnement car il est déjà très contraint en zone UA et UB.</p>
<p>Rendre constructible une bande de même profondeur à gauche de la rue de l'école. Les riverains ne souhaitent pas que les viticulteurs traitent leurs vignes. Alors autant rendre cette zone constructible jusqu'à l'ancienne décharge. Déployer les zones constructibles de part et d'autres d'une rue pour ne pas augmenter les tensions entre nouveaux habitants et viticulteurs (<i>question n°5</i>)</p>	<p>La modification ne propose pas d'évolution des zones constructibles. La Commune prend note de la demande.</p>
<p>Protéger la biodiversité, la variété des paysages et limiter les zones d'agriculture intensive (<i>question n°5</i>)</p>	<p>Le point n°2 de la modification n°1 du PLU propose l'élaboration d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation qui permet de préserver et conforter le patrimoine naturel de la Commune, notamment les boisements, vergers, corridors aquatiques, etc.</p>
<p>Interdire les constructions sur les limites mitoyennes (comme la rue Kleinfeld) (<i>question n°5</i>)</p>	<p>La modification ne propose pas de revoir les constructions sur limites mitoyennes. Toutefois, celles-ci sont soumises à conditions dans le règlement actuel. La Commune prend note de la demande.</p>
<p>Mettre fin à l'agriculture, viticulture et culture intensives (<i>question n°5</i>)</p>	<p>Hors champ de compétence du PLU</p>
<p>Quelles sont les publications ou réunions d'information ayant permis d'informer les citoyens de la commune d'éventuelles modifications du PLU ? (<i>observation via la page Facebook et courrier électronique</i>)</p>	<p>La concertation mise en place dans le cadre de la modification n°1 du PLU est une démarche volontaire mise en œuvre par la Commune. Aucune obligation réglementaire n'existe pour ce type de procédure. Suite au bilan de la concertation, le projet de PLU va être notifié aux personnes publiques associées. A l'été 2025, une enquête publique va être organisée. La population pourra consulter et s'exprimer, de nouveau, sur le dossier. Aucune réunion d'information n'a été organisée.</p>

<p>Demande de classer la parcelle 81 section 11 en constructible dans la mesure où la renaturation de cette parcelle n'est pas possible pour différentes raisons et que les constructions seraient intégrées au village tout en bénéficiant d'une voirie déjà existante <i>(observation par voie postale)</i></p>	<p>Dans le cadre d'une procédure de modification de PLU, il n'est pas possible de reclasser une parcelle inconstructible (N) en constructible (UB). La parcelle est aujourd'hui en zone naturelle, et en ZNIEFF de type II à dominante humide. Elle est située en bordure du canal de la Bruche et de la Bruche qui constitue un corridor écologique. Il s'agit d'un espace remarquable sur le plan écologique que la Commune souhaite préserver.</p>
---	---